

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi**



RAPPORT D'ACTIVITES 2022



Photo de couverture ©DGESRS : Nouveau bâtiment de la DGESRS et de l'AMAQ-SUP

Février 2022

Table des matières

Liste des sigles et abréviations.....	2
Avant-propos	3
1. Pilotage et régulation de l'Enseignement supérieur	7
1.1. L'habilitation des formations	7
1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur.....	7
1.3. L'organisation des examens des écoles privées de santé (Cycle Licence professionnelle)	9
1.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers	9
1.5. Le pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et l'animation du dispositif Campus Mali	10
1.6. Enquête et étude prospective.....	11
1.7. Processus de recrutement de recteurs et Directeurs généraux des IES	13
1.8. Communication, information et documentation.....	14
2. Suivi et promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	14
2.1. La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs.....	14
2.2. Travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur.....	16
2.3. Suivi des institutions privées d'enseignement supérieur.....	16
3. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique	17
3.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger	19
3.2. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats	19
4. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique	20
4.1. Suivi de la relecture des projets de textes relatifs à la future Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et au Centre national de Recherche scientifique et technologique (CNRST)	20
4.2. Politique en matière de contractualisation	21
4.3. La politique de Financement.....	22
5. Les difficultés	22
6. Les recommandations	24
Conclusion	25
Annexes.....	26
Liste des problèmes résolus dans le cadre du pilotage du système d'information (PGI)	27
Organigramme de la DGESRS	29

Liste des sigles et abréviations

AEPES : Association des établissements privés d'enseignement supérieur
AMALAN : Académie malienne des langues
AMAQ-SUP : Agence malienne d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
CADIP : Cellule des archives, de la documentation, de l'informatique et de la prospective
CENOU : Centre national des œuvres universitaires
CERFITEX : Centre de recherche et de formation pour l'industrie textile
CNE : Commission nationale des équivalences
CNH : Commission nationale d'habilitation
CNRST : Centre national de la recherche scientifique et technologique
DGESRS : Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
DGRI : Direction générale de la Recherche et de l'Innovation
ENETP : Ecole normale de l'enseignement technique et professionnel
ENI-ABT : Ecole nationale d'ingénieurs Abderhamane Baba Touré
ENSUP : Ecole normale supérieure
ESJSC : Ecole supérieure de journalisme et des sciences de la communication
IES : Institution d'enseignement supérieur
IHERI-ABT : Institut des hautes études et de recherches islamiques - Ahmed Baba de Tombouctou
INJS : Institut national de la jeunesse et des sports
INFSS : Institut national de formation en sciences de la santé
INFTS : Institut national de formation des travailleurs sociaux
IPR/IFRA : Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée
IRD : Institut de recherche pour le développement (France)
IZSEJ : Institut Zayed des sciences économiques et juridiques
MESRS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
PADES : Programme d'appui au développement de l'enseignement supérieur
PGI : Progiciel de gestion intégrée
SIGES : Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur
ULSHB : Université des lettres et des sciences humaines de Bamako
US : Université de Ségou
USSGB : Université des sciences sociales et de gestion de Bamako
USJPB : Université des sciences juridiques et politiques de Bamako
USTTB : Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako

Avant-propos

L'année 2022 a été singulièrement marquée par le double embargo de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Monétaire ouest Africaine (UEMOA) décrété contre le Mali. Cet embargo a eu des effets sur le bon déroulement des actions de développement du pays. Il a eu un impact négatif sur le fonctionnement des administrations, en particulier civiles, dépourvues d'une bonne partie de leurs ressources financières.

Néanmoins, l'engagement du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, soutenu par les plus hautes autorités de la Transition pour rehausser la qualité de l'enseignement supérieur, ainsi que la détermination de tous les collaborateurs internes et externes ont permis à la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS) de jouer, tant bien que mal, ses fonctions de promotion, de planification, de régulation, de suivi et d'évaluation du sous-secteur.

L'année 2022 fut, aussi, celle de la jouissance effective, par la DGESRS, de ses propres locaux sur la colline de Badalabougou (Colline du Savoir), suite à son aménagement dans son nouveau bâtiment. En effet, depuis janvier 2022, la DGESRS et l'Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (AMAQ-SUP) sont logés dans ledit bâtiment.

Ce nouveau cadre, pendant l'année écoulée, a, certes, offert de meilleures conditions de travail devant contribuer à améliorer les performances des agents des deux structures. Mais, il mériterait d'être perfectible à raison de l'absence de connexion et des problèmes d'infiltration d'eau de pluie, à travers les fenêtres vitrées et les hublots, que connaît le bâtiment. Toute chose qui détériore les conditions idoines de travail pour le personnel et la dégradation précoce d'un si joyau bâtiment.

Malgré ces imperfections signalées, la DGESRS est engagée dans l'accomplissement de ses missions de pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et d'entretien de rapports de partenariats nationaux et internationaux au service de l'enseignement supérieur et de la recherche du Mali.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'Ordonnance N°2016-003 P-RM du 15 février 2016, qui déterminent les missions de la DGESRS qui sont, d'élaborer les éléments de politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de veiller à la mise en œuvre de la dite politique, la Direction a pu jouer pleinement ses fonctions de promotion, de planification, de régulation, de suivi et d'évaluation du sous-secteur.

Le présent rapport présente de manière thématique, l'ensemble des activités menées par la DGESRS au cours de l'année 2022. Il témoigne de l'implication des équipes pour la réussite des missions assignées à la DGESRS, au service de l'amélioration des performances et de la qualité du système d'enseignement supérieur et de recherche malien.

Toutefois, l'équipe de la DGESRS est consciente que tout n'a pas été que réussite, c'est pourquoi, elle travaille davantage pour corriger les imperfections et surmonter les difficultés afin d'améliorer ses performances.

Pr Bakary CAMARA

Directeur Général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est créée par l'ordonnance N°2016-003/P-RM du 15 février 2016. Elle a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et de veiller à la mise en œuvre de ladite politique.

A cet effet, elle est chargée de :

- contribuer au développement de l'esprit et de la culture scientifique ;
- promouvoir et planifier le développement de l'Enseignement Supérieur public et privé et la Recherche Scientifique ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ;
- suivre et évaluer la performance générale du système d'enseignement supérieur ;
- instruire les dossiers d'allocation de ressources entre les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- instruire et suivre les dossiers relatifs aux cahiers de charges éventuels entre l'Etat et les établissements privés d'enseignement supérieur ;
- procéder à l'habilitation des programmes des formations d'enseignement supérieur conduisant à la délivrance d'un diplôme National;
- instaurer une culture de l'évaluation et de la démarche qualité dans le système d'enseignement supérieur en relation avec l'organe autonome d'assurance qualité;
- instruire les dossiers de demande de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur ;
- instruire les dossiers d'homologation et délivrer les lettres d'équivalences des diplômes ;
- exercer des actes de tutelle sur délégation expresse du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur sur les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- conduire le processus de préparation et de signature des contrats de performance entre les établissements publics d'enseignement supérieur et le ministère concerné et assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- élaborer les projets de textes réglementaires servant de référentiel aux institutions d'enseignement supérieur ;
- veiller à l'harmonisation des procédures de recrutement des enseignants par les institutions d'enseignement supérieur ;
- assurer la coordination et la gestion des activités de la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitudes (CNELA) en relation avec les établissements d'enseignement supérieur ;

- gérer l'attribution des bourses dans le cadre des études universitaires et/ou post universitaires à l'extérieur et en assurer le suivi.

Elle remplit ainsi des fonctions de pilotage, de régulation de promotion, de planification et de suivi et d'évaluation du sous-secteur, qu'elle exerce auprès des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, des enseignants-chercheurs et des étudiants.

La DGESRS reste très sollicitée dans l'architecture du sous-secteur de l'enseignement supérieur. Au titre de l'année 2022, la DGESRS a été sollicitée à travers **12 109** courriers (contre 4 816 en 2021) venant de tous les secteurs. Aussi, elle reçoit et répond à des mails d'institutions nationales et internationales ainsi que de particuliers de divers horizons.

1. Pilotage et régulation de l'Enseignement supérieur

1.1. L'habilitation des formations

Au titre de la campagne 2021-2022, l'AMAQ-Sup a reçu 526 dossiers de demande d'habilitation dont 38 du public et 488 du privé. Après l'examen des dossiers par la CNH, les statistiques se présentent comme suit :

Pour le public : Nombre de dossiers soumis : 38,

Dont DUT : 00 ; Licence : 01 ; Licence Professionnelle : 11 ; Master : 26 et
Doctorat : 00

Nombre de formations habilitées : 22, soit 57,89%

Nombre de Formation non habilitées : 16

Pour le privé : Nombre de dossiers soumis : 488,

Dont DUT : 89 ; Licence : 15 ; Licence Professionnelle : 178 ; Master : 205 et
Doctorat : 01

Nombre de formations habilitées : 367, soit 75,20%

Nombre de Formation non habilitées : 121.

Le tableau suivant résume l'état des formations soumises à l'habilitation :

Tableau 1 : Etat des formations soumises à l'habilitation

	Public	Privé	Total	
Nombre de formations soumises	38	488	526	100,00%
Nombre de formations habilitées	22	367	389	73,95%
Nombre de formations non habilitées	16	121	137	26,05%

Les arrêtés d'habilitations ont été transmis à la DGESRS pour diffusion auprès des IES et pour leur publication. LA DHAQ n'a participé à aucune étape des campagnes d'habilitations à part la diffusion.

1.2. La création et l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur

Le traitement des dossiers de création et d'ouverture d'établissements privés d'enseignement supérieur est assuré par la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DGESRS), conformément au Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

La DGESRS, à travers la Sous-direction de l'enseignement privé (SDEP), assure ainsi la réception des demandes, l'évaluation des dossiers et prépare les projets de décision, dans le cas des demandes de création d'établissements, ou d'arrêté, dans le cas des demandes d'ouverture d'établissements et d'ouverture de nouvelles filières.

202 dossiers de demande d'autorisation de création ou d'ouverture ont été traités durant cette période. Parmi ces **202** dossiers, il y a **110** demandes d'autorisation de création enregistrées et **62** demandes d'autorisation d'ouverture enregistrées.

68 demandes d'autorisation de création, parmi les **110** demandes de création reçues, ont été rejetées et **23** dossiers en cours de traitement.

35 demandes d'autorisation d'ouverture, parmi les **92** demandes d'ouverture reçues, ont été rejetées et **32** dossiers en cours de traitement.

19 Décisions de création et **25** Arrêtés d'ouverture d'établissements ou de nouvelles filières ont été signés.

25 établissements privés d'enseignement supérieur ont été visités en décembre 2022 dans le cadre de leur demande d'autorisation d'ouverture et d'ouverture de nouvelles filières à Bamako, à Ségou, à Sikasso et à Kita.

Tableau 2 : Récapitulatif des données des établissements privés d'enseignement supérieur

Dossiers	Dossiers de création				Dossiers d'ouverture				Total
	<i>Reçus</i>	<i>Signés</i>	<i>Rejets</i>	<i>En cours</i>	<i>Reçus</i>	<i>Signés</i>	<i>Rejets</i>	<i>En cours</i>	
Nombre	110	19	68	23	92	25	35	32	202
%	54	17	62	21	46	27	38	35	100

Commentaires :

Suivant ce tableau, la SDEP a reçu 202 dossiers de création et d'ouverture dont 110 dossiers de création, soit 54%, et 92 dossiers d'ouverture, soit 46%.

Il est à noter que sur 110 dossiers de création reçus, 68 dossiers ont été rejetés (soit 62%) 19 décisions de création signées (soit 17%) et 23 dossiers de création en cours de traitement (soit 21%).

Selon ce tableau, sur 92 dossiers de demande d'ouverture reçus, 35 dossiers ont été rejetés (soit 38%) 25 d'arrêtés d'ouverture signés (soit 25%) et 32 dossiers de création en cours de traitement (soit 35%).

La sous-direction a participé :

- à l'élaboration d'une proposition de relecture du Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;
- aux cérémonies de graduation de certains établissements privés d'enseignement supérieur ;
- à la rencontre semestrielle entre la DGESRS et l'Association des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur (AEPES).

NB : Il existe aujourd'hui **171** établissements privés d'enseignement supérieur autorisés en République du Mali.

La principale difficulté rencontrée dans les questions de création et d'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur est imputable au Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali. Ce texte doit être relu.

1.3. L'organisation des examens des écoles privées de santé (Cycle Licence professionnelle)

La DGESRS a organisé, en juillet 2022, les examens de fin d'études des écoles privées de santé du supérieur. Ces examens débouchent sur l'obtention de la Licence professionnelle en Sciences de la Santé dans les options suivantes : Biologie médicale, Infirmier d'État et Sage-femme d'État.

Tableau 3: Nombre de candidats par filière

Filières	Sage-femme	Infirmier d'Etat	Biologie Médicale	Total
Nombre	1351	1152	497	3000
Pourcentage (%)	45	38	17	100

Commentaires

Le nombre total des candidats est de 3000 dont 497 en Biologie Médicale (soit 17%), 1152 en Infirmier d'Etat (soit 38%) et 1351 en Sage-femme (soit 45%).

Les activités de l'examen national de fin de cycle de la Licence professionnelle en sciences de la santé des écoles supérieures privées de santé, session de juillet 2022, sont à leur dernière phase, c'est-à-dire à la préparation de la délibération des résultats.

1.4. Le traitement des demandes d'équivalence des diplômes étrangers

La DGESRS assure la présidence et le secrétariat général de la Commission Nationale des Équivalences (CNE). Dans ce cadre, elle étudie toutes les demandes d'équivalence émanant de ressortissants maliens ou étrangers ayant obtenu leur diplôme à l'étranger. Elle s'occupe aussi du traitement de la délivrance des attestations de niveau et des lettres d'authentification.

Courant l'année 2022, la DGESRS, à travers la Division Affaires Administratives et Juridiques (DAAJ) de la SDAJCF, a reçu et traité des demandes de lettres d'équivalence, d'authentification et d'attestation de niveau.

3481 dossiers de demandes d'équivalence ont été reçus, **3266** ont été traités parmi lesquels **167** ont fait l'objet d'une lettre de rejet. Les dossiers restés en instance sont au nombre de **115** soit un taux de réalisation de 90,95%.

Les rejets sont principalement motivés par l'absence du diplôme de base dans le dossier, la non accréditation de l'institution de formation par la direction générale de l'enseignement supérieur ou le CAMES, la non habilitation de la filière, etc.

Tableau 4: Récapitulatif des dossiers d'équivalences

Nombre de demandes d'équivalence reçues	Nombre de dossiers traités au 31/12/2021	Equivalences délivrées	Rejets	Dossiers en instance	Total
3481	3266	3079	187	315	3481

En 2022, 3481 demandes d'équivalence ont été reçues contre 2219 en 2021, soit une augmentation de 1262 dossiers.

En ce qui concerne les demandes d'authentification, on comptabilise **792** demandes et **482** demandes d'attestation de niveau.

Dans le cadre du traitement des dossiers de demande d'équivalence, la DGESRS a organisé les **deux sessions statutaires de la Commission Nationale des Equivalences**

La DAAJ a assuré le secrétariat des deux sessions ordinaires de la Commission Nationale des Equivalences tenues, respectivement le 09 mars et le 09 novembre 2022.

La première session a porté sur les Echanges sur les Diplômes de Licenciado de Venezuela (18 dossiers), après réception de la réponse (à notre correspondance) de l'Ambassade du Venezuela au Mali et les divers.

La deuxième session a porté sur les dossiers en instance, le réexamen d'un dossier de master dans le domaine de la médecine, la relecture du Règlement Intérieur de la CNE, l'échange sur la création d'une ligne budgétaire CNE, l'échange sur les documents de reconnaissance envoyés par Madison International School en réponse à la lettre n°03029 du 11 août 2022 et les divers, en particulier, l'application de la décision n°2019-000378/MES-SG du 06 février 2019 portant facturation de la de facturation de certaines activités et de certains de la DGESRS, notamment la délivrance des lettres d'équivalence.

La CNE a tenu une session extraordinaire le mardi 25 octobre 2022 avec comme points inscrits à l'ordre du jour l'échange sur les conditions d'annulation de lettre d'équivalence et les divers.

Enfin, la CNE a convié, le 28 décembre 2022, en Commission ad hoc, une séance de travail sur trois dossiers dans le domaine militaire.

1.5. Le pilotage du Système d'information et de gestion de l'enseignement supérieur et l'animation du dispositif Campus Mali

De façon permanente, les informaticiens de la direction ont travaillé à maintenir le bon fonctionnement du Progiciel de gestion Intégré (PGI) par la résolution de toutes les difficultés techniques qui ont pu survenir dans le cadre de l'utilisation de l'application par les services de

scolarité et les étudiants. Les services de scolarités de toutes les IES publiques ont été appuyés pour la résolution de problèmes liés à la gestion des candidatures, des préinscriptions en ligne, des inscriptions administratives, des transferts et des réorientations des étudiants, la gestion des résultats annuels (passage, redoublement, exclusion).

En termes de développement, il y a eu :

- le déploiement de la deuxième version (v2) de l'interface de vérification externe en ligne de l'inscription administrative des étudiants. Cette interface offre la possibilité à chaque néo-bachelier de vérifier son inscription dans Campus Mali en vue d'accélérer l'acquisition de sa bourse auprès du CENOU ;
- le déploiement d'une règle permettant de restreindre les formations visibles par les néo-bacheliers lors des préinscriptions en ligne. Cette règle a pour but de restreindre l'accès aux formations des facultés de médecine et de pharmacie sur la base de leurs nouveaux critères (moyenne d'admission au Bac supérieur ou égal à 12/20) à partir de la rentrée universitaire 2022-2023 ;
- la correction de la fonction de recherche du néo-bachelier dans le PGI, pour résoudre les cas de "néo-bachelier introuvable", lors de la création de son compte candidat ;
- L'amélioration du Commentaire/Motivation pour les cas de transfert d'inscriptions d'un étudiant, d'un établissement à un autre (à la demande du CENOU). Ce travail permet au CENOU de recevoir chaque jour les transferts réalisés avec les informations : établissement d'origine, établissement d'accueil, la formation et le niveau concerné.

Aussi, dans le cadre des candidatures en ligne, les données du Bac ont été traitées et importées dans le PGI, et des interventions ont eu lieu sur le serveur du PGI à l'ENI-ABT.

En somme **3555** problèmes ont été résolus en termes de prise en charge (voir tableau ci-dessous).

1.6. Enquête et étude prospective

1.6.1. Enquête de l'utilisation du PGI dans les institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche, réalisée du 04 au 17 Mai 2022

Depuis l'implémentation du PGI son utilisation convenable rencontre d'énormes difficultés (l'effectivité des inscriptions des étudiants et à temps dans le PGI). En dépit des différences entre les calendriers universitaires des IES, les raisons majeures de ces difficultés seraient le refus d'utilisation du PGI par certaines IES. Cette situation engendre, outre le retard dans la disponibilité des données et la production de l'annuaire statistique, des difficultés dans le traitement des allocations des étudiants par le CENOU. Aussi, après des années d'utilisation du système, il était extrêmement important de connaître l'avis des utilisateurs finaux. C'est dans ce contexte précis que le Ministre de

l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a instruit une enquête de l'utilisation du PGI afin d'identifier les difficultés majeures de son non utilisation.

L'objectif de ce travail était de déterminer les raisons de la non-utilisation convenable du PGI par certaines institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche du Mali.

A la suite de cette enquête, un rapport a été produit et soumis à l'attention du Ministre. En retour, le Chef de Cabinet a demandé au Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique une proposition de plan d'actions avec une prise en charge à court, moyen et long terme des recommandations de l'enquête.

Dans l'après-midi du vendredi 17 juin 2022, s'est tenue la réunion de Restitution des résultats de **l'Enquête sur l'utilisation du PGI dans les institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali**. L'objectif était un partage des résultats de l'Enquête pour un meilleur choix des recommandations à mettre en œuvre afin d'élaborer un plan d'action de la mise en œuvre de ces recommandations. Ainsi, il est convenu de proposer un plan d'action pour les recommandations suivantes :

- veiller à la sécurité des données;
- prendre à travers une lettre circulaire une décision instituant l'utilisation obligatoire du PGI ;
- former les agents des scolarités sur les différents modules du PGI-Cocktail+ ;
- augmenter le débit de la connexion internet pour le Datacenter du PGI ;
- résoudre le problème de connexion internet au niveau des scolarités des IES ;
- avoir un contrat de maintenance d'une année avec la société Cocktail-office pour le déploiement et maintenance des modules de gestion inscriptions pédagogiques et examens & notes ;
- recruter un personnel technique (développeur web et mobile).

Ce plan d'action a été élaboré et envoyé au Cabinet du MESRS.

1.6.2. Situation d'utilisation des infrastructures pédagogiques des institutions publiques d'enseignement supérieur du Mali, réalisée du 04 au 17 Mai 2022

Dans le cadre de ses efforts pour une gestion efficiente des infrastructures pédagogiques (salles de classe, amphithéâtres, laboratoires, ateliers et studios), le Département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a commis la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, à procéder auprès des IES, à un travail de détermination de l'utilisation desdites infrastructures.

A la suite d'une collecte de données et de l'exploitation des données collectées dans le cadre de (i) projet « Enseignement supérieur en chiffre » ; (ii) travaux de détermination de la planification des salles de classes et des amphithéâtres ; (iii) travaux de renforcement des capacités des acteurs de l'enseignement supérieur à l'analyse prospective en 2019-2020, un rapport a été produit et transmis au Cabinet du MESRS.

Ce travail a ainsi permis de savoir le nombre d'infrastructures, leur type et leur temps d'utilisation (heures/jour, jour/semaine) par les IES. Toutefois, ce travail connaît des insuffisances notamment la non-distinction de la part du patrimoine des IES et celles des baux. Ces insuffisances sont tributaires de la difficulté de disposer rapidement d'une liste exhaustive des locaux utilisés par chaque structure avec cinq caractéristiques : (i) types de locaux, (ii) nombre de places, (iii) nombre d'heures d'utilisation par jour, (iv) nombre de jours d'utilisation par semaine et (v) nombre de semaines d'utilisation par semestre.

1.6.3. Autres Activités

Conformément à ses missions de gestion du parc informatique de la Direction et de sa maintenance, les informaticiens de la CADIP ont effectué des travaux de :

- installation et de dépannage des applications bureautiques sur les ordinateurs;
- installation des équipements informatiques (imprimantes, scanners);
- installation des anti-virus sur les ordinateurs.
- assistance technique auprès des agents du personnel de la DGESRS pour résoudre les difficultés rencontrées dans l'usage des outils informatiques.

En outre, les agents de la CADIP ont activement participé à d'autres activités de la DGESRS. Il s'agit de :

- le pilotage des travaux de la Commission Thématique Question Enseignante (CTQE) ;
- la participation à l'atelier immatriculation du CENOU qui s'est déroulé dans la grande salle de réunion de la DGESRS. L'objectif de l'atelier est d'attribuer un identifiant unique à chaque néo-bachelier, quel que soit son statut et sa nationalité, qu'il conservera tout au long de son cursus universitaire au Mali ;

1.7.Processus de recrutement de recteurs et Directeurs généraux des IES

La DGESRS, à travers le Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Communication (BAOC), a réceptionné les dossiers d'appel à candidature pour le poste de Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI-ABT), de l'Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), de l'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication(ESJSC), de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) et l'Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP).Il est entrain de réceptionner ceux de l'Université de Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB).

Le tableau ci-après, fait l'économie du nombre de dossiers reçus dans le cadre du renouvellement des postes dans les structures concernées :

Tableau 5 : Nombre de dossiers reçus dans le cadre du renouvellement des postes dans les structures concernées

Structures	Nombre de dossiers
Ecole Nationale d'Ingénieurs-ABT (ENI-ABT)	05
Institut Pédagogique Universitaire (IPU)	03
Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC)	06
Ecole Normale d'Enseignement Technique et Professionnel (ENETP)	11
Universités des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)	09
Université des Sciences Juridiques et Politique de Bamako (USJPB)	02

1.8.Communication, information et documentation

La DGESRS dispose pour ses activités de communication et d'information d'un compte Facebook et d'un site web animés suffisamment. Ces deux outils lui permettent d'informer et de communiquer sur ses différentes activités, celles du MESRS et celles des institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche. Ils lui permettent également à mettre à disposition des acteurs de l'enseignement supérieur et autres usagers des ressources documentaires sur le sous-secteur de l'enseignement supérieur.

Aussi, à travers le service des archives et de la documentation, la DGESRS met à disposition des enseignants-chercheurs et des étudiants une documentation scientifique. Cependant, depuis l'aménagement dans le nouveau bâtiment et pour raison de restriction budgétaire ont contraint l'équipement de la salle dédiée.

2. Suivi et promotion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2.1.La promotion des enseignants-chercheurs et des chercheurs

La DGESRS assure la présidence, la coordination et la gestion des activités de la Commission Nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitudes (CNELA). A ce titre, elle a organisé la Session Ordinaire Juxtaposée 2022 de la Commission Nationale d'Établissement des Listes d'Aptitude s'est déroulée du 1^{er} au 12 Août 2022. Quatre-cent-vingt-six (426) dossiers dont trois-cent-sept (307) pour la Liste d'Aptitude aux fonctions de Professeur (LAFP) et de Maître de Conférences (LAFMC), et cent-dix-neuf (119) pour la Liste d'Aptitude aux fonctions de Directeur de Recherche (LAFDR) de Maître de Recherche (LAFMR) ont été examinés par les membres des Comités Techniques Spécialisés (CTS). Le tableau ci-dessous montre les statistiques.

Tableau 6: Statistique des résultats

Candidature	Total	
Total dossiers reçus	426	100,00%
Total admis	346	81,22%
Total ajournés	80	18,78%

Les dossiers des enseignants-chercheurs et des chercheurs sont repartis comme suit :

Tableau 7: Statistique des résultats par grade

Enseignants-Chercheurs				
	LAFP	LAFMC	Total	Pourcentage du total
Dossiers reçus	41	266	307	72,07%
Admis	36	236	272	63,85%
Ajournés	5	30	35	8,22%
Chercheurs				
	LAFDR	LAFMR	Total	Pourcentage du total
Dossiers reçus	8	111	119	27,93%
Admis	7	67	74	17,37%
Ajournés	1	44	45	10,56%

Le tableau suivant illustre les résultats des candidats par CTS

Tableau 8: Résultats par CTS

CTS et CS	LAFP			LAFDR			LAFMC			LAFMR		
	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés	Reçus	Inscrits	Ajournés
Médecine Humaine, Pharmacie et odontostomatologie	14	11	3	4	3	1	114	110	4	81	51	30
Lettres, Sciences Humaines et Sociales	3	3	0	1	1	0	51	41	10	8	3	5
Sciences Nat., Agronomie Médecine Vétérinaire et Productions Animales	4	4	0	3	3	0	30	28	2	18	9	9
Mathématiques, Physique et Chimie	10	9	1	0	0	0	21	14	7	1	1	0
Sciences Economiques et de Gestion	5	5	0	0	0	0	23	20	3	1	1	0
Sciences Juridiques, Administratives et Politiques	3	3	0	0	0	0	22	19	3	0	0	0

Sciences et Techniques de l'Ingénieur	2	1	1	0	0	0	5	4	1	2	2	0
Total	41	36	5	8	7	1	266	236	30	111	67	44

2.2.Travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les institutions publiques d'enseignement supérieur

Dans le cadre de la dynamisation de la recherche dans les IESR publiques, le Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a instruit au Chef de la CADIP et à la Sous-direction Recherche et Innovation, de relancer les travaux d'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les lesdites IESR. Ce travail, initié en 2021, vise à mettre à disposition des données qui permettront d'avoir une meilleure visibilité du panorama de la recherche dans les IESR publiques. Il faut noter qu'à la fin de l'année 2021, cette activité n'avait pas pu être finalisée au regard des difficultés liées à la collecte des informations. Toutefois, un certain nombre de tâches avaient été effectuées, il s'agit de :

- l'élaboration des termes de référence des travaux ;
- la revue documentaire de la recherche dans les IESR publiques ;
- l'élaboration des outils de collecte des données qualitatives et quantitatives ;
- la collecte des données auprès des IESR publiques. Cette collecte est effectuée avec deux outils : le guide d'entretien et le questionnaire. L'entretien avait pu être réalisé dans 14 structures sur les 29. En ce qui concerne le questionnaire, seulement 04 structures sur les 29 l'ont retourné avec des renseignements, parfois partiels. Tout cela a fait l'objet d'un rapport d'étape déposé auprès de la hiérarchie avec des recommandations pour la réussite de l'activité.

En fin Mars 2022, la SDRI et la CADIP ont élaboré un chronogramme, qui a été actualisé en début décembre 2022, pour la relance des activités de l'élaboration de l'état des lieux de la recherche dans les IESR publiques. La relance des activités de collecte des informations a commencé le lundi 19 décembre 2022 et pris fin le vendredi 30 décembre 2022. Cependant, au-delà du chronogramme établi, des descentes de rappel sont prévues dans les structures, en cas de retard constaté dans les réponses. Déjà, depuis dans la semaine du 13 décembre 2022, nous avons commencé à recevoir des réponses de certains enseignants-chercheurs. A la date du 31 décembre, nous pouvons dire que toutes les IESR avaient commencé à envoyer leurs réponses par courriels. Le dépouillement des données reçues est en cours.

2.3.Suivi des institutions privées d'enseignement supérieur

La DGESRS, et sa SDEP, à travers la Division Promotion et Suivi d'Institutions Privées d'Enseignement Supérieur a :

- effectué, à travers la Sous-Direction de l'Enseignement Privé quelques missions dans le cadre de visites pour la demande d'ouverture de certaines institutions privées d'enseignements supérieur ;
- assisté à la réunion sur les modalités d'organisation de l'examen national de fin de cycle des écoles supérieures privées de santé, à la réunion préparatoire de la rencontre inter ministérielle...
- participé à l'organisation des examens des écoles privées de santé (cycle Licence professionnelle), session de juillet 2022 ;
- supervisé l'examen de fin de cycle de la Licence professionnelle et du Master de l'Institut Privé Simon Finance et Management International (IPSFMI), session de 2022.

3. Le suivi des mobilités, des partenariats et de la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

La DGESRS, à travers la Division Bourses et de la Coopération de la SDAAC, est chargée des missions suivantes :

- traiter les bourses d'études étrangères ;
- assurer le suivi et la gestion des étudiants boursiers à l'étranger ;
- organiser des concours d'entrée dans les écoles Inter-états.

Dans ce cadre, les activités suivantes, consignées dans le tableau ci-dessous, ont été effectuées :

Tableau 8: Activités effectuées

Activités	Nombre reçu de dossier traité
Réception et traitement des demandes de bourses d'études à l'étranger (Maroc, Tunisie, Algérie, Serbie, Hongrie, en Chine etc.)	1234
Réception et transmission des dossiers de demandes de bourses d'études en Azerbaïdjan dans le cadre de l'OCI :	25
Bourses octroyées	207
Traitement des demandes de billets de vacances	278 étudiants ont bénéficié les billets de vacances.
Traitement des demandes de billets de rapatriement	465 étudiants ont bénéficié les titres de transport bagages pour rapatriement définitif
Annonce par communiqué des bourses en ligne : Maurice (U.A), Thaïlande, Bengladesh (OCI), bourse islamique (IUT) programme de bourses du gouvernement Slovaque.	06
Rapatriement sanitaire	02
Rapatriement de dépouille mortelle	01
Traitement des demandes de billets de condoléances	07 étudiants ont reçu des billets de condoléance

Traitement des dossiers de demande de remboursement des frais d'impression de mémoire et de thèse de fin cycle	32 étudiants en fin de cycle ont bénéficié le remboursement des frais d'impression de mémoire.
Traitement des demandes de transferts	2 demandes de transfert ont été traitées
Demande de continuation de complément de bourse	31 demandes de continuation de bourses d'études ont été traitées.
Réception des dossiers de concours d'entrée dans les écoles Inter-états	EAMAU : 103 dossiers ; CAPESA 93 dossiers
Admis au concours d'entrée dans les écoles Inter-états et bénéficiaire de la bourse étatique	16 pour l'EAMAU (15 ont bénéficié la bourse étatique)

Tableau 9 : Situation des bourses offertes en 2022

Pays	Nbre de bourses offertes	Postulants total	Bourses octroyées
Maroc	150	693	116
Maroc Horticole d'Agadir	01	01	01
Tunisie	50	70	47
Algérie Int. Art. et Maths	9	25	En cours
Algérie Sécurité sociale	03	03	01
Algérie Agriculture	07	19	En cours
Cuba	01	34	01
Serbie	02	05	00
Russie	35	?	35
Hongrie	10	83	05
Azerbaïdjan	02	04	00
Chine	45	297	En cours
Total	313	1234	207

3.1. Le suivi et la gestion des bourses d'études à l'étranger

La DGESRS pilote, à travers la Sous-Direction des Affaires Académiques et de la Coopération (SDAAC), le processus de sélection des candidats à des bourses d'études à l'étranger offertes par des Etats partenaires. C'est notamment le cas de bourses offertes par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie pour les néo-bacheliers. Elle assure ensuite le suivi et la gestion des étudiants boursiers dans les différents pays, en lien avec les conseillers culturels des ambassades du Mali.

Les activités relatives au suivi des boursiers, pour des raisons liées à la restriction budgétaire imputable à l'embargo, n'ont pas pu être réalisées en 2022.

3.2. L'organisation des concours d'entrée dans les écoles inter-Etats

La DGESRS a en charge l'organisation des concours directs et professionnels d'entrée dans les écoles inter-Etats dans les domaines de la Statistique, de l'Économie, de l'Architecture, de l'Urbanisme, de l'Eau et de l'Environnement.

Elle gère les inscriptions à ces concours d'admission et supervise l'organisation matérielle des épreuves.

Le tableau, ci-dessous, fait l'économie de la situation des concours organisés au titre de l'année 2022.

Tableau 10 : Concours inter-état, nombre de dossier reçus

Concours	Nombre de dossier reçus	Nombre d'admis au Mali
EAMAU	103	16
CAPEA	93	5
Total	196	21

4. L'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique

4.1. Suivi de la relecture des projets de textes relatifs à la future Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et au Centre national de Recherche scientifique et technologique (CNRST)

Les projets de textes relatifs à la future DGRI et au CNRST ont été élaborés dans le cadre de l'éclatement envisagé de la DGESRS en deux entités distinctes : une Direction générale de l'Enseignement supérieur et une Direction générale de la Recherche et de l'Innovation.

Suite à l'examen des premiers projets de textes élaborés à cet effet, par la Réunion interministérielle (RI) qui s'est tenue le 17 février 2022 au Secrétariat général du Gouvernement, des recommandations avaient été faites afin d'éviter les chevauchements entre les missions de la DGES, de la DGRI et du CNRST. C'est dans ce cadre que la DGESRS a procédé à la relecture des projets de textes de la DGRI et du CNRST, en rapport avec le CNRST.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur aura à s'occuper uniquement des questions enseignantes à travers l'élaboration et la coordination des programmes d'enseignement, de formation et de perfectionnement, l'amélioration de la qualité de la formation en vue de son adaptation aux exigences du développement, la gestion des bourses d'études supérieures, l'organisation administrative et le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur qui deviennent de plus en plus nombreux.

La Direction générale de la Recherche et de l'Innovation s'occupera de toutes les questions et actions relatives à la recherche et l'innovation. Avec la création de la nouvelle DGRI, il devient impératif de recentrer la mission du CNRST. Ainsi, afin d'éviter les chevauchements et pour plus d'efficacité de la gouvernance de la recherche et de l'innovation, désormais, le CNRST s'occupera essentiellement d'activités de recherche et d'innovation.

Les projets de textes relus ont été examinés par la DGESRS, l'AMAQ-SUP et le CNRST, avant d'être envoyés au cabinet du MESRS où ils sont à nouveau examinés pour leur envoi au Secrétariat général du Gouvernement (SGG) en vue d'une nouvelle RI.

Courant le second semestre 2022, monsieur le MESRS a organisé deux rencontres auxquelles la DGESRS, le CNRST, l'AMAQ-SUP et l'INFSS étaient conviés. Les points inscrits aux ordres du jour étaient le toilettage des textes de la DGES, de la DGRI et du CNRST.

4.2. Politique en matière de contractualisation

4.2.1. Administration de la grille d'analyse des contrats

Dans le cadre de l'évaluation des contrats de l'exercice budgétaire 2021, la DGESRS, à travers la division Contrat et Mobilisation de Financement (DCMF) de la SDAJCF, a organisé entre le 25 janvier et le 03 février à Bamako, Ségou et Koulikoro des ateliers d'appropriation de la grille d'analyse et de suivi des contrats élaboré en 2020 par la DGESRS avec l'appui financier du PADES. Au cours de ces ateliers, les techniciens de la DCMF avec l'appui du chef de la division finance de la DFM ont eu en prélude de l'évaluation des contrats de 2021, à faire comprendre à l'ensemble des responsables intervenant dans l'élaboration des contrats, le contenu des grilles d'analyse et de suivi. Nous avons aussi profité de cet espace pour présenter les concepts élémentaires du budget programme (notion de fongibilité, autorisation d'engagement, crédit de paiement, projet annuel de performance, rapport de suivi trimestriel et rapport annuel de performance, etc.).

4.2.2. Elaboration des Contrats (CAP) de 2022 et organisation des conseils d'administration des IESR

Dans le cadre de l'élaboration des Contrats Annuels de Performance (CAP) de 2022, la **division contrat et mobilisation de financement** a eu à appuyer l'ensemble des Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (**IESR**). A l'exception de l'AMAQ-SUP et du CNRST, les contrats de 2022 de toutes les autres structures du MESRS ont passé par la DGESRS pour observation et avis avant d'être envoyé au cabinet pour signature.

C'est donc pour dire que sur un total de 19 établissements publics à caractère scientifique ou technologique (EPST) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dix-sept ont transité par la DGESRS, soit un taux de **89,47%**.

En plus de l'appui des IESR dans l'élaboration des CAP, nous avons apporté nos expertises par rapport à certains conseils d'administration en tant que personne ressource.

4.2.3. Evaluation des contrats de 2021 des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique

Suivant la décision N°000253/MESRS-SG du 8 mars 2022, sous la conduite de la division, des équipes de collecte des données dans le cadre du suivi des contrats annuels de performance se sont rendues entre le 15 et le 30 novembre 2022 dans toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique à travers le pays.

En la date du 03 janvier 2023, les données collectées ont été saisie dans une base de données. L'équipe technique est entrain de procéder à une épuration de la base afin de produire les différents tableaux d'analyse qui serviront à la production du rapport final.

4.2.4. Elaboration du rapport annuel de performance du département (RAP-2021)

Dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel de performance 2021 du département, la division contrat et mobilisation de financement a joué un rôle de premier plan. Nous avons coordonné en appui à la DFM, la collecte des données pour l'élaboration du dit rapport. Nous avons en plus, à partir des données collectées, produire les niveaux d'atteintes des indicateurs du dit rapport.

Sous le leadership de la division contrat et mobilisation de financement, la DGESRS a abrité la validation du rapport annuel de performance 2021 du département et dont la présentation fut assurée par elle.

4.3. La politique de Financement

Dans le cadre d'assurer le financement au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la division contrat et mobilisation a eu à entreprendre des actions entre autres :

4.3.1. Préparation des avants projets de budget

La division contrat et mobilisation de financement a eu à appuyer beaucoup d'IESR à l'élaboration des contres propositions de budget dans le cadre de l'arbitrage technique. La division a eu à élaborer les contres propositions de la DGESRS et a eu à rédiger une note de présentation pour défendre la contreproposition pour ensuite envoyer à la DFM.

4.3.2. Elaboration du document de programmation pluriannuel des dépenses et projet annuel de performance (DPPD-PAP 2023-2025)

Dans le cadre de l'élaboration du DPPD-PAP 2023, la division contrat a envoyé une correspondance signée par le directeur de la DGESRS à tous les IESR pour actualiser les plans d'activités de 2022 et aussi d'élaborer un projet de plan d'activité 2023 pour servir d'élaboration du DPPD-PAP 2023-2025. Nous avons élaboré le plan d'activités budgétisé de la DGESRS et nous avons aussi collecté les plans d'activités des IESR pour compiler avec les techniciens de la DFM afin de produire et de faire valider le DPPD-PAP 2023-2025.

La présentation du dit document a été assuré par la division contrat et mobilisation de financement.

5. Les difficultés

En dépit des progrès réalisés, la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique n'a pas été en mesure de réaliser toutes ces activités en raison de certaines contraintes.

Il s'agit de :

- la perte des bourses d'études à l'étranger suite à des désistements sans motif écrit ;

- le délai de traitement très court de certaines bourses offertes ;
- le rejet des dossiers de candidature par le pays donateur ;
- la réponse non reçue de la part de l'Algérie par rapport aux cinquante (50) dossiers présélectionnés en 2021 ; idem pour l'Azerbaïdjan ;
- l'accès difficile des agents de la DBC au salon de l'aéroport lors de la mise en route des étudiants ;
- l'absence de suivi du cursus scolaire des étudiants maliens à l'extérieur ;
- la tension sociale autour des dossiers de candidature rejetée ;
- la lenteur administrative dans le traitement des dossiers de bourse au cabinet ;
- l'absence de formation continue et de motivation du personnel ;
- l'absence de répertoire ou d'annuaire statistique des étudiants maliens à l'étranger (excepté les annales de décision élaborées par la DBC) ;
- les difficultés de collaboration de la Division Habilitation et Assurance Qualité avec l'AMAQ-Sup ;
- le manque de connexion internet et d'équipements de travail y compris pour les archives ;
- l'absence de formation continue et faible motivation du personnel ;
- les contraintes financières pour effectuer certaines activités dont les missions de terrain ;
- la lenteur dans le processus de création d'une DGRI ;
- le retard dans le paiement des frais de missions des ateliers d'appropriation de la grille de suivi et d'analyse à temps ;
- le retard dans le paiement des frais de missions pour l'évaluation des contrats de 2021 institutions d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la non utilisation du plan d'activités pour l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) ;
- la non expression de besoins émanant des sous-directions ;
- la non implication de la SDAJCF dans l'élaboration du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- la lenteur dans la prise en charge des décisions et des ordres de mission pour effectuer des visites d'évaluation d'institutions privées d'enseignement supérieur dans le cadre de leurs demandes d'autorisation d'ouverture ;
- le manque de suivi des institutions privées d'enseignement supérieur ;
- la non signature du projet de la carte universitaire des institutions privées d'enseignement supérieur ;
- le manque de relecture du Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

6. Les recommandations

Dans le cadre de propositions de solutions aux différentes difficultés, il serait notamment souhaitable, entre autres, que la Direction :

- plaide, auprès des autorités compétentes et au nom du rôle essentiellement important de la recherche dans le développement de la Nation, le financement escompté de la recherche et de toutes ses activités afin de redynamiser la SDRI, en attendant la création de la DGRI ;
- renforce les capacités des agents ;
- veille à la connexion internet et à l'amélioration de l'équipement et des conditions de travail des agents ;
- prenne en charge rapidement les décisions et les ordres de mission pour effectuer les visites d'évaluation d'institutions privées d'enseignement supérieur dans le cadre de leurs demandes d'autorisation d'ouverture ;
- mette à disposition les moyens pour le suivi régulier des institutions privées d'enseignement supérieur ;
- fasse signer dans un bref délai le projet de la carte universitaire des institutions privées d'enseignement supérieur ;
- diligente rapidement la procédure de relecture du Décret n°2012 - 588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali.

Conclusion

A titre de l'année 2022, la DGESRS a assuré, en lien avec l'ensemble des institutions et des acteurs impliqués, et sous couvert de sa tutelle, ses missions de pilotage, de régulation, de suivi et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tout en contribuant à la réflexion sur, notamment, la politique d'assurance qualité ou la prospective.

L'année 2022 a été singulièrement marquée par le double embargo de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Monétaire ouest Africaine (UEMOA) décrété contre le Mali. Cet embargo a eu des effets sur la mise en œuvre normale des actions de développement du pays. Il a eu un impact négatif sur le fonctionnement des administrations, en particulier civiles, dépourvues d'une bonne partie de leurs ressources financières.

Néanmoins, la DGESRS, avec l'appui de tous ses collaborateurs internes et externes et, surtout avec l'engagement du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, soutenu par les plus hautes autorités de la Transition pour rehausser la qualité de l'enseignement supérieur, a pu jouer ses fonctions de promotion, de planification, de régulation, de suivi et d'évaluation du sous-secteur.

Le rapport d'activité témoigne ainsi des actions entreprises et des résultats obtenus par la DGESRS au cours de l'année 2022. Certes beaucoup a été fait, cependant, des défis restent à relever au regard de la situation socio-politique et économique de notre pays et des contraintes auxquelles il est confronté.

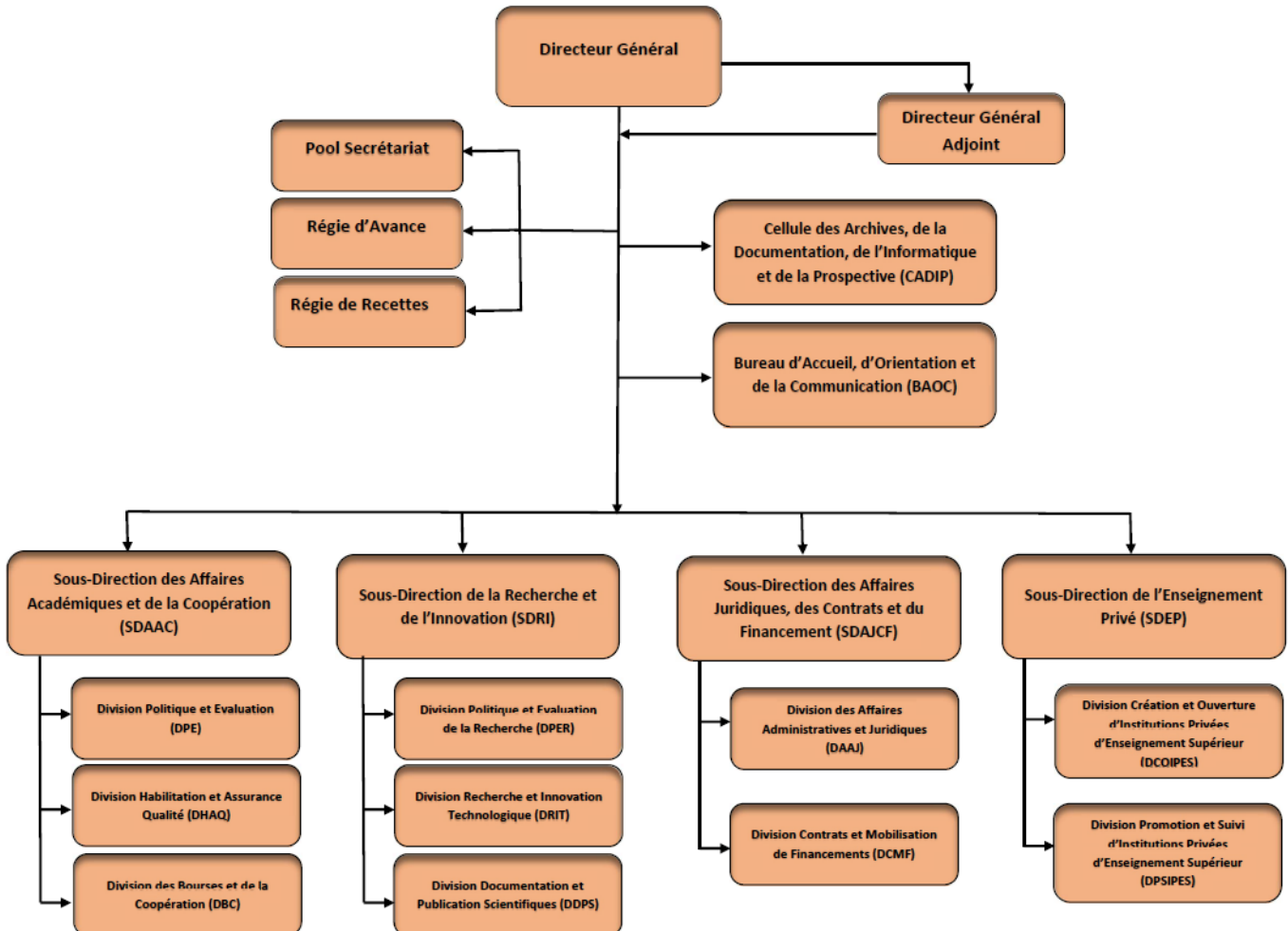
Annexes

Liste des problèmes résolus dans le cadre du pilotage du système d'information (PGI)

Problèmes	Nombre
Admis au BAC après réclamation	14
Activation du personnel-RH	3
Ajout Matricule CENOU	4
Annulation de la décision (FMOS et PAPH)	10
Aptitude médical et droit BU	1
Appui pour la candidature en ligne	207
Changement d'orientation d'une formation à une autre	19
Correction date de naissance	157
Correction de la nationalité	7
Correction de matricule CENOU	8
Correction du nom de famille	15
Correction du prénom	106
Correction email	1
Correction du sexe	30
Correction lieu de naissance	21
Correction moyenne examen	1
Correction nom des parents, date et lieu de naissance	5
Correction nom et prénoms des parents	58
Correction numéro étudiant	2
Correction numéro téléphone	78
Correction statut du néo bachelier	3
Demande d'informations	12
Gestion problèmes liés au transfert ou réorientation	3
Identification inconnue	12
Impossible d'accéder à son compte après confirmation	3
Inscription à partir de zéro	7

Inscription de secondaire à principale	2
Impossible de confirmer sa candidature	1
Impossible d'enregistrer le CV	1
Inscrire à la bonne année universitaire	7
Inscrire à la bonne formation	74
Inscrire au bon niveau	7
Interversion de comptes entre deux étudiants	9
Lycéen introuvable	2
Mauvaise Population	3
Modification de la photo	1
Pas de choix possible lors de la préinscription	8
Pas d'identifiant	6
Pas de préinscription	3
Pré inscrit à la bonne formation	614
Récupération identifiant et mot de passe	1118
Réinitialisation du mot de passe	21
Réinitialisation du mot de passe et Appui pour la candidature	7
Résultat annuel - réorientation	2
Scolarité au lycée	2
Suppression de compte candidat	94
Transfert d'inscription	156
Une erreur imprévue est survenue	5
Vérification d'inscription	272
Vérification de compte	8
Vérification de la candidature	232
Vérification de la pré inscription	17
Vœux refusés	3
Vœux refusés par le candidat	93

Organigramme de la DGESRS





Direction Générale
de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique

www.dg-enseignementsup.ml

contact@dg-enseignementsup.ml

Tel : 20 22 10 45